

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2009-01 DU 16 JANVIER 2009

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 2007040/PR BN 2007 18 00 signé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement de (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de micro crédit aux plus pauvres pour la promotion d'activités génératrices de revenus en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 janvier 2009,

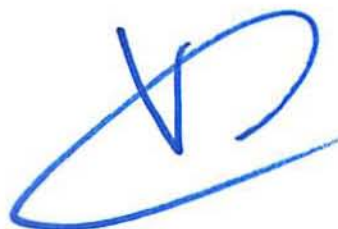
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt d'un montant d'un milliard deux cent cinquante millions (1 250 000 000) de francs CFA, signé le 09 octobre 2007 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet de micro crédit aux plus pauvres pour la promotion d'activités génératrices de revenus en République du Bénin.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 16 janvier 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



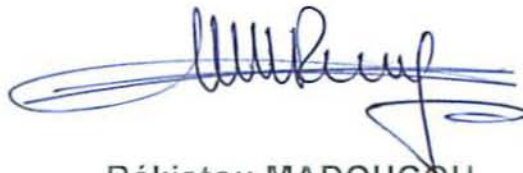
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Micro Finance, et de
l'Emploi des Jeunes et des Femmes,



Rékiatou MADOUYOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMFEJF 4 - MEF 4
AUTRES MINISTERES 28 -SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ; DSIA 2 ; DGBM-CF-DGTCP-DSDV
8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ;
UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1 .